



Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

69 bis, rue de Vaugirard
75006 Paris
tél. : 01 53 63 55 00
fax : 01 45 44 95 16
www.anru.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

17 juin 2019

Le Fonds de co-investissement de l'ANRU et Amundi créent un fonds d'investissement dédié aux tiers-lieux et aux espaces de coworking

À l'occasion de la journée nationale des tiers-lieux du 17 juin, organisée sous l'égide de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et de Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement, Amundi et le Fonds de co-investissement de l'ANRU ont annoncé leur engagement commun pour la création d'un fonds d'investissement immobilier dédié aux tiers-lieux et espaces de coworking implantés dans les Quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV).

Le fonds de co-investissement de l'ANRU utilise le levier de l'investissement immobilier pour contribuer à la mixité fonctionnelle des quartiers concernés par la politique de la Ville. Il participe ainsi à améliorer leur image, renforcer leur attractivité, favoriser le développement économique et l'emploi et améliorer la qualité de vie des habitants. Il a rapidement identifié l'investissement dans les tiers-lieux et centres de coworking comme un outil lui permettant d'atteindre ses objectifs.

Les tiers-lieux et le coworking, en tant qu'instrument du développement économique, mode d'hébergement des entreprises, d'appartenance à une communauté et de capacité d'accompagnement des entrepreneurs, n'ont plus à démontrer leurs vertus. Pour proposer des formules attractives en termes de prix, être accessibles au plus grand nombre et offrir des services de qualité, les exploitants ont pour enjeu prioritaire de bénéficier d'un immobilier à des prix adaptés.

Amundi, acteur pionnier de l'investissement socialement responsable (ISR) et le Fonds de co-investissement de l'ANRU, ont donc signé aujourd'hui une déclaration d'engagement pour la création avant fin 2019 de ce fonds doté de 50 millions d'euros dédié à l'émergence de tiers-lieux et d'espaces de coworking dans les territoires. Ce fonds aura pour vocation de porter les murs de plusieurs dizaines de tiers-lieux et d'espaces de coworking en QPV. Ces acquisitions devraient intervenir dès le deuxième semestre 2019 et être réalisées dans un délai de 2 ans. Une vingtaine de projets répondant aux critères du fonds coworking ont d'ores et déjà été identifiés dans toute la France et certains sont actuellement en cours d'analyse.

Le Fonds d'investissement Coworking sera détenu par Amundi à 51% et le Fonds de co-investissement de l'ANRU à 49%. Le directeur général d'Amundi, Yves Périer, a confirmé l'adéquation des objectifs de ce fonds avec les ambitions ISR de son groupe tandis qu'Olivier Klein, Président de l'ANRU, a affirmé « que les tiers-lieux étaient un outil puissant de lutte contre les fractures territoriales. L'ANRU est pleinement dans son rôle en accompagnant l'essor de ces nouvelles formes d'activité créatrice de lien social et d'emploi. »

CONTACT PRESSE ANRU
Direction des Relations publiques
et de la Communication
Damien Ranger / Laurence Quercy
01 53 63 55 05 - dranger@anru.fr -
lquercy@anru.fr



ActionLogement

